

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 8 juillet à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - DUFILS JUANOLA Corinne - FAYE Nathalie - CROSTA Nathalie - BEAUDOU Benoît - LACAMBRA-ROUCH Béatrice - DHELEMMES Anne - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile

Ayant donné pouvoir : DEGERS Laurence à TARQUIS Laurence - DUVALEY Franck à PAYAN Miguel - SALVADOR Joseph à CORTIJO Denise - KERGOULAY Yann à FAYE Nathalie - BEAUVAIS Romuald à NOUVEL Honoré - BEN Guillaume à HILLAT Brigitte - MOUTON Rachel à DELPEUCH Nicolas - JOUAN RENAUD Marion à PRADIER Fanny - NICOLAÏDES Nathalie à ROUX Gilles - KLYSZ Didier à BASQUIN Odile - RABIOT Benoît à DHELEMMES Anne

Étaient absents : aucune absence

Secrétaire de séance : Fanny PRADIER

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services

Date de la convocation : 27 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

1. FINANCES – Souscription d'une ligne de trésorerie

2. FINANCES – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

3. ADMINISTRATION – Nouvelle répartition des sièges au Conseil de la Métropole applicable au prochain renouvellement général des Conseils municipaux - Création de 11 sièges supplémentaires

4. MARCHES PUBLICS – Convention d'adhésion au groupement de commandes concernant la vidéoprotection urbaine

5. MARCHES PUBLICS – Convention d'adhésion au groupement de commandes concernant l'acquisition de véhicules peu émissifs

6. MEDIATHEQUE – Convention d'objectifs avec le Conseil départemental

7. MEDIATHEQUE – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

8. AFFAIRES SCOLAIRES – Adoption du Règlement intérieur de la restauration scolaire, de l'ALAE et de l'annexe relative au péibus

9. AFFAIRES SCOLAIRES – Convention de partenariat MAD ENT- école année scolaire 2025-2026

10. ENFANCE-JEUNESSE – Convention de transfert de responsabilité et d'organisation dans le cadre du transport des enfants des écoles publiques de Pibrac vers le centre de loisirs de Bouconne

11. CENTRE SOCIAL – MDC Renouvellement de la convention avec l'association Club Vita Fédé 31

12. CENTRE SOCIAL – MDC Convention de prêt de l'exposition « Effet Matilda » par le Quai des savoirs

13. PERSONNEL – Modification du règlement intérieur du personnel communal

14. PERSONNEL – Convention de formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'interventions pour les agents de police municipale

15. PERSONNEL – Règlement portant sur les modalités d'utilisation des véhicules de service
16. PERSONNEL – Recours à contrat d'apprentissage pour les services de la Mairie
17. PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs : création de postes et avancements de grade
18. COMMUNICATION – Charte de modération des commentaires sur les réseaux sociaux avec une mention spéciale pour la période prélectorale
19. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – Vœu du Conseil municipal relatif au maintien et à la modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse – Auch
20. FINANCES – Décision budgétaire modificative – Budget communal
Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations
Questions diverses

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Madame Fanny PRADIER comme Secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous rappelle que les votes se font au scrutin dit public, donc nous continuerons comme d'habitude.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons pris un avenant au marché public des services d'assurances pour la Commune de Pibrac qui était le lot n° 3 sur les véhicules à moteur. Cet avenant vient d'augmenter de 15 %. Il a fallu revoir nos franchises de véhicules et ajouter une franchise de bris de glace pour un montant de 200 euros. Ceci a lieu suite à l'augmentation des assurances et il fallait que nous repassions un marché rapidement, sinon nous n'étions plus éligibles à l'assurance.

Nous avons fait une attribution du marché public de fournitures et rénovation des sièges du théâtre TMP de la Ville de Pibrac. Nous avons fait une commission facultative, la MAPA, qui s'est réunie le 24 juin dernier. Nous avons rendu un avis favorable pour l'attribution du marché à la société Signature F pour un montant global de 90 177,60 euros TTC, incluant la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci, Madame le Maire sur ces décisions prises. S'agissant du théâtre, pourrions-nous avoir connaissance de la spécification d'ignifugation des sièges ?

Mme CORTIJO, Maire

La spécificité est bien approuvée. Nous les avons rencontrés le jour de la MAPA et leur avons posé la question. C'est bien ignifugé. Nous avons choisi la couleur, ce sera bleu marine. Si vous vous souvenez, des sièges de devant avaient été changés il n'y a pas très longtemps. Ce sont des sièges amovibles de couleur violacée. Nous avons pris bleu marine sur conseil du Directeur du théâtre ainsi que de son ingénieur du son, car il ne fallait pas quelque chose de très clair pour la lumière. Les accoudoirs seront en bois et la gravure des numérotations de sièges sera sur l'accoudoir. Il me semble que nous avons reçu un prototype. Est-il au théâtre ou en mairie, Mme la DGS ?

Mme THERY, Directrice générale des services

Il est au théâtre.

Mme CORTIJO, Maire

Si vous souhaitez le voir et aller vous asseoir dessus, n'hésitez pas.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il m'a été rapporté par la personne présente qu'il y avait un sujet sur les délais et qu'il fallait vérifier que l'engagement serait bien tenu pour pouvoir être à l'heure au moment du démarrage de la saison.

Mme CORTIJO, Maire

Effectivement, Monsieur KLYSZ avait posé la question lors de la MAPA. Nous avons eu confirmation du fournisseur. Il voulait d'ailleurs venir un peu plus tôt, mais le Théâtre du Capitole vient jouer le 15 ou le 16 septembre. Nous lui avons dit et il nous a indiqué qu'il n'y avait pas de souci et qu'il viendrait tout de suite après et que le délai sera respecté. En plus, comme nous avons pris du bleu marine, c'est une couleur qui va assez vite et la mousse également. Ils nous ont confirmé que le théâtre serait prêt pour le 30 septembre. Y a-t-il d'autres questions ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je reviens sur la qualité des revêtements des sièges. Il faudrait que vous précisiez la typologie de l'ignifugation qui a été choisie (M0, M1 ou autres) et deuxièmement, la nature des mousse parce que quand bien même on a un revêtement de type M qui garantit l'ignifugation, la dégradation des matériaux au feu n'est pas la même selon les typologies de mousse. Si vous avez des mousse en polyuréthane, cela dégage de l'acide cyanhydrique par effet et c'est quand même un peu embêtant.

Mme CORTIJO, Maire

Nous allons demander et nous enverrons la réponse par mail à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme CORTIJO, Maire

C'est un professionnel qui le fait.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je pense que c'est un professionnel, mais selon la typologie des matériaux choisis, on n'a pas les mêmes effets de dégradation. Il faut être préventif.

Mme CORTIJO, Maire

J'espère qu'ils tiendront aussi longtemps que les premiers puisque les premiers ont tenu 36 ans. J'espère que ce sera aussi de la bonne qualité, je n'en doute pas. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des remarques ou des questions quant à ce procès-verbal ? (*Non*) Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

1. FINANCES – Souscription d'une ligne de trésorerie

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à souscrire une ligne de trésorerie. C'est un sujet que nous reprenons chaque année. Une ligne de trésorerie sert uniquement à combler les décalages de trésorerie. Si nous avons plus de dépenses à payer momentanément que de recettes qui arriveront, nous avons besoin de cette ligne de trésorerie qui est généralement effectuée à l'Euribor 3 mois. L'Euribor est la moyenne des banques qui se prêtent de l'argent entre elles avec un taux qui va d'une semaine à 12 mois. Là, on est sur de l'Euribor 3 mois. Il faut viser 1,8 ou 1,9 sur ce genre d'indice.

Nous prévoyons une délibération qui se monte à hauteur de 300 k€. Pour mémoire, l'année dernière, nous avions pris cette délibération, mais Madame le Maire n'avait pas souscrit de ligne de trésorerie parce que la trésorerie a été suffisamment bien calibrée tout au long du parcours de l'année 2024. Elle n'a donc pas été utilisée. Pour 2025, nous renouvelons cette opération. À ce jour, la capacité de couverture est à peu près de 950 k€. Cela veut simplement dire que notre trésorerie est suffisante avec les engagements de dépenses à très court terme. Cela étant, Madame le Maire vous propose de l'autoriser à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 k€ aux conditions que j'ai citées.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Plutôt qu'une question, j'ai une remarque qui se situe dans le prolongement de ce que vous exprimez. Nous sommes à mi-année. À plusieurs reprises, il a été dit lors du Conseil municipal que nous sommes quand même un peu justes en termes de budget. Il serait bien que vous puissiez nous situer à quel niveau de trajectoire de dépenses nous sommes au milieu de l'année. Je sais bien que les dépenses ne sont pas forcément linéaires parce que certaines peuvent arriver en fin d'année, mais compte tenu de la situation générale économique, tenons-nous la corde de la feuille de route que nous nous sommes fixée ou sommes-nous un peu en décalage par rapport au point d'arrivée que nous avions envisagé ? C'est un contrôle budgétaire assez classique, aussi bien dans les

entreprises que dans les collectivités. Il serait bien que, par mail ou lors d'un prochain débat, vous puissiez nous situer le point de situation de la Ville à ce sujet.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci pour cette question, Monsieur COSTES. Nous n'allons pas attendre de vous envoyer quelque document que ce soit. Tous les mois, nous faisons une situation budgétaire avec les services des finances sous le contrôle de Madame la Directrice des services. Nous avons parfaitement la connaissance à mi-parcours de notre situation budgétaire. Je ne vais pas rentrer dans le détail, bien évidemment, vous pourrez poser toutes les questions et j'y répondrai avec les services.

Sur le chapitre 011, nous sommes à peu près à 60 % des inscriptions budgétaires. Cela s'explique parce que dans ce chapitre, il y a des marchés que nous engageons non pas pour la moitié de l'année, mais pour toute l'année.

Sur le chapitre de la paye, c'est très simple, nous devrions être à 50 % au 30 juin, nous sommes à 49 %. La situation budgétaire est donc complètement maîtrisée.

Sur le chapitre 65, nous sommes à peu près également comme la situation budgétaire du chapitre 011, c'est-à-dire entre 55 et 60 %.

Notre trajectoire budgétaire est complètement respectée. C'est en dehors de l'aspect de trésorerie que nous avons cité, mais je profite de votre question pour répondre. Nous sommes parfaitement sur la trajectoire.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202507DEAC65 « FINANCES » Souscription d'une ligne de trésorerie
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

2. FINANCES – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Comme vous le savez, nous passons régulièrement cette délibération. Nous avons des provisions et ensuite, nous avons des non-valeurs, c'est-à-dire des titres irrécouvrables. Dans ce dossier qui se monte à 5 006,58 euros, nous sommes sur des titres de recettes à l'encontre de la société Engie. L'historique de cette société a fait que depuis 2018, nous avons émis des factures comme si c'étaient des avoirs. C'est devenu très vite compliqué. Nous avons émis des titres de recettes parce que nous avons considéré que nous étions dans notre droit pour recouvrer ces litiges très anciens. Notre trésorière a pris en compte les titres de recettes à l'encontre de cette société, mais le contentieux a échoué, au fur et à mesure des mesures coercitives du Trésor public. Effectivement, la seule solution que nous avons aujourd'hui après ces factures qui ont été prises comme des avoirs se traduit par une demande du Trésor public de rayer l'ardoise - si j'ose m'exprimer ainsi - à hauteur de 5 k€. C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire, sous la demande de notre trésorière, propose l'admission en non-valeur pour 5 006,58 euros. Ayant provisionné, nous faisons une reprise de provision.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Nous avons l'habitude de rendre irrécouvrables un certain nombre de créances, mais d'un montant beaucoup plus faible jusqu'à présent. La somme de 5 k€ n'est quand même pas une somme négligeable. À quoi sont dues ces sommes non recouvrées ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit de dossiers très anciens. En 2018, des factures qui ont été adressées aux services ont été par erreur - après, nous vous donnerons tous les dossiers que vous souhaitez - considérées comme des avoirs. En fait, la comptabilité était complètement inversée. Nous avons ensuite pris en compte les factures qui arrivaient à la suite en 2019 et en 2020 également. Nous nous sommes aperçus que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Engie qui nous disait elle-même que nous lui réclamions de l'argent à tort parce qu'il ne s'agissait pas d'avoirs. Par conséquent, comme je l'ai précisé, nous pourrons remettre le dossier dans le détail, mais il est très compliqué et surtout, très ancien. Quand on commence une opération avec de grandes difficultés de la sorte, il est très difficile de retrouver. À un moment donné, j'ai dit : « On n'est pas d'accord, j'envoie un titre de recettes et on termine le litige ». Cela ne s'est pas terminé comme je le souhaitais, c'était très compliqué. Aujourd'hui, nous avons effectivement une somme importante qui est amoindrie par notre système de provision.

M. COSTES, Conseiller Municipal
À quoi correspondent exactement ces factures ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est de l'électricité, avec tous les compteurs. On nous a envoyé des factures en 2018. On ne va pas reprendre le détail. Et en 2018, il y a eu des erreurs. Vous savez que quand on cumule les erreurs, on ne comprend finalement plus rien. Je leur avais dit : « Écoutez, on n'est pas d'accord. Je vous envoie un titre de recettes et je demande au Trésor public de recouvrer ».

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202507DEAC66 « FINANCES » Mise en non-valeur de créances irrecoverables
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

3. ADMINISTRATION - Nouvelle répartition des sièges au Conseil de la Métropole applicable au prochain renouvellement général des Conseils Municipaux - Crédit de 11 sièges supplémentaires

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Le nombre de sièges et la répartition sont encadrés par la loi à l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales. En général, c'est proportionnel à la population des communes qui composent la Communauté métropolitaine avec deux contraintes :

- chaque commune, quelle que soit sa taille, doit avoir au moins un siège ;
- la commune la plus grande ne peut pas dépasser la majorité absolue.

C'est pourquoi, dans la distribution automatique et réglementaire, vous pouvez lire dans le tableau que Toulouse a 59 sièges puisque la distribution réglementaire donne 119 compte tenu de la population de la Métropole. Toulouse a 59 sièges, ce qui n'est pas supérieur à la moitié alors que si on appliquait le prorata aux 500 000 habitants de Toulouse, cela donnerait quasiment 70 sièges pour Toulouse. Le nombre de sièges est capé. Ensuite, chaque commune a au moins un siège. La plus petite commune de la Métropole qui est Mondouzil, qui a un petit peu plus de 200 habitants, a un siège, comme une commune comme Aucamville qui a quasiment 10 000 habitants.

Ensuite, la Métropole a la possibilité de fixer une répartition locale qui ne peut pas dépasser 10 % de ce qui a été distribué réglementairement, donc 10 % de 119 ne fait pas 12, mais 11.

La délibération que nous examinons consiste à se prononcer sur la distribution de ces 11 sièges, d'abord de valider le nombre et ensuite, la répartition. Jusqu'à présent, Pibrac avait deux sièges. Nous avons donc demandé à ce que nous ayons également deux sièges.

La répartition des 11 sièges a été la suivante :

- 6 sièges pour Toulouse ;
- 1 siège pour Aucamville ;
- 1 siège pour Launaguet ;
- 1 siège pour Pibrac ;
- 1 siège pour Cornebarrieu ;
- 1 siège pour Beauzelle.

Ce sont des communes entre 8 000 et 10 000 habitants. Les communes supérieures à 10 000 habitants ont un peu plus de sièges. Par exemple, Colomiers avec ses 40 000 habitants a 8 sièges.

Le prochain Conseil métropolitain, à partir du mandat de 2026, comprendra 130 élus. Je rappelle qu'actuellement il y en a 133. La Métropole perd trois sièges, dont un pour Toulouse, un pour Aussonne et un pour Cugnaux.

Nous soumettons au vote la répartition de ces 11 sièges tel que je l'ai indiqué, sachant que Pibrac bénéficie de l'un de ces sièges supplémentaires. Madame le Maire, je vous donne la parole.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup, Honoré. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans l'énoncé des faits, il y a quelque chose que je ne comprends pas parce que nous avions déjà deux sièges et que nous nous retrouvons encore avec deux sièges. Cela ne bouge pas.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Non, cela ne bouge pas. Automatiquement, nous n'avions qu'un seul siège comme toutes les communes qui ont moins 10 000 habitants sur la distribution que je qualifierais de réglementaire sur les 119. Ensuite, il y a 11 sièges supplémentaires à rajouter. Pibrac a demandé à obtenir l'un de ces sièges parce que ce n'est pas automatique.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

La formule serait plutôt de dire que nous avons demandé à garder le siège.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Nous avons demandé à ne pas le perdre, autrement dit de le conserver, mais il fallait faire la démarche.

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons fait la démarche et nous avons gardé le second siège.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pourquoi la Métropole perd-elle trois sièges ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

La loi a revu ces comptes puisque la Métropole fait un petit peu plus de 800 000 habitants et d'ailleurs, par rapport au mandat précédent, il y a une croissance de la population. Ceci étant, c'est une répartition qui est faite par la loi et qui ne tient pas compte de la progression. Je n'ai pas le détail, mais je peux le retrouver si vous le souhaitez. Je pense que ce sont des répartitions nationales.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Effectivement, c'est bizarre puisque l'on voit partout que la Métropole augmente.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Tout à fait, mais disons que chaque siège représente une population supérieure.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

OK, c'est clair. Merci.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pour rebondir sur ce que vient d'exprimer Odile Basquin, je trouve que dans certains points, la formulation de la délibération n'est pas appropriée, notamment : « *La Commune de Pibrac a fait part de son souhait de disposer, dans le cadre du prochain Conseil municipal, d'un siège supplémentaire au Conseil de la Métropole* ». En fait, nous ne disposons pas d'un siège supplémentaire puisque nous avions déjà deux sièges. L'idée est : « *La Commune de Pibrac a fait part de son souhait de statu quo* » ou « *de conserver les deux sièges qui étaient ceux de la précédente mandature* ». Cela laisse à penser que nous avons un siège supplémentaire par rapport aux dossiers précédemment attribués. Je pense que la formulation n'est pas tout à fait adéquate. Si je ne m'abuse, ce n'est pas une formulation qui était proposée dans la formulation-type envoyée par la Métropole. Je vous propose donc de modifier en disant que la Commune de Pibrac disposait de deux sièges dans la précédente mandature et qu'elle souhaite les conserver ou quelque chose d'équivalent.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

C'est ce qui est précisé dans le corps de la délibération puisque l'on dit que la Commune de Pibrac disposait déjà de sièges supplémentaires dans le cadre du mandat en cours. Je n'étais pas là, Monsieur COSTES, mais je pense que vous aviez fait la même démarche auparavant, puisque vous aviez automatiquement un siège et que vous en avez demandé un supplémentaire et obtenu un deuxième.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce que vous exprimez, Monsieur NOUVEL, c'est exactement ce que je viens d'exprimer. Dans le corps du texte, on dit que nous avons deux sièges. Et après, par rapport à ces deux sièges, on dit : « *La Commune de Pibrac a fait part de son souhait de disposer dans le cadre du mandat d'un siège supplémentaire* ». On a l'impression de penser qu'un siège supplémentaire s'ajoute à ces deux sièges. C'est le point de confusion que vous exprimez qui me gêne.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

C'est une interprétation. Je n'ai pas tout à fait la même lecture, mais bon.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Comme cela vient après, on a l'impression qu'on rajoute un siège aux deux sièges qui ont été précédemment obtenus.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

La phrase précédente rappelait les demandes qui avaient été faites dans le mandat précédent et dont vous étiez l'auteur, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'aurais simplement mis : « La Commune de Pibrac a fait le souhait de maintenir, dans le cadre du prochain mandat municipal, les deux sièges attribués ».

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Oui, pourquoi pas ? Nous avons pris en compte votre remarque, Monsieur COSTES.

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC67 « ADMINISTRATION » Nouvelle répartition des sièges au Conseil de la Métropole applicable au prochain renouvellement général des Conseils Municipaux - Crédit de 11 sièges supplémentaires
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

4. MARCHES PUBLICS - Convention d'adhésion au groupement de commandes concernant la vidéoprotection urbaine

Mme CORTIJO, Maire

Pour rappel, la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et les mairies d'Aucamville, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil, Pibrac, Seysses, Saint-Jory et Villeneuve-Tolosane ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à un marché pour les fournitures aux travaux et à la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine, car il faut optimiser les procédures de consultation et d'achat.

L'adhésion à ce groupement de commandes permettra à la Commune de Pibrac :

- de se doter de caméras de vidéoprotection urbaine à tarif négocié si on souhaite une augmentation du nombre de caméras ;
- d'améliorer la technicité du système actuel ;
- de disposer d'une maintenance curative et préventive avec un coût négocié.

Avez-vous des questions sur cette délibération, Monsieur COSTES ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je me réjouis que nous puissions faire des groupements d'achat de commandes puisque c'est ce dont nous avions discuté au moment du Débat d'orientation budgétaire. À chaque fois que l'on peut grouper et réduire les coûts, ce n'est que profitable pour les communes qui font l'objet d'un tel groupement. Ceci étant dit, on a quand même une disparité de matériel assez significative entre les différentes communes. Avez-vous une idée de la réduction qui pourrait être obtenue par rapport à la mise en œuvre de ce type de marché groupé par rapport à une situation où on serait amenés à étendre ou à maintenir le parc de caméras de vidéoprotection sans être partie prenante de ce type de marché ? La question liée est de savoir comment sortir de cette convention. Peut-on en sortir de façon unilatérale s'il s'avérait que ce ne soit pas intéressant ? Quelles sont les clauses qui permettent de s'affranchir de cette convention ?

Mme CORTIJO, Maire

S'agissant du coût, comme c'est un marché, plus les communes vont en acheter, plus le coût sera diminué. Il me semble que sans passer par ce marché, le coût d'une caméra se situe entre 20 k€ et 25 k€. C'est ce qui nous a incités à passer par ce groupement.

S'agissant du second point, on peut sortir d'un marché, vous le savez bien, mais il y a des frais, donc nous allons l'éviter. Nous pouvons effectivement sortir du marché, mais cela a un coût pour la collectivité. Pourquoi posez-vous cette question, Monsieur COSTES ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

On doit avoir à peu près dans toutes les communes des systèmes de vidéoprotection assez disparates. Il va y avoir deux éléments. Il va y avoir la maintenance d'un parc hétérogène qu'il faudra donc assumer par la société en question. Il y a peut-être des caméras un peu standard et d'autres qui le sont moins. Il faut le temps que l'on procède au renouvellement et que l'on ait un parc entièrement harmonisé.

Le deuxième point est que l'achat de nouveaux matériels peut être intéressant si on mutualise l'achat groupé sur des matériels équivalents.

Mes propos étaient de demander si vous avez une idée de la quantification à l'achat du gain qu'on peut faire entre quelque chose qu'on peut acheter hors marché et quelque chose que l'on peut acheter dans le cadre du marché ?

Mme CORTIJO, Maire

Je vais laisser Denis nous en dire plus, c'est lui qui a le dossier en main.

M. LE BOT, Conseiller Municipal

Avant de savoir combien on peut gagner en achetant en étant en dehors du marché ou dans le marché, je crois qu'il est primordial d'abord de penser à un peu plus loin, c'est-à-dire au moment où nous allons utiliser le raccordement que nous avons avec ZEFIL qui permet de raccorder toutes nos caméras à la fibre optique. Les caméras actuelles, c'est très difficile parce qu'elles sont en analogique. C'est de l'hertzien. C'est une technologie qui existait quand vous l'avez installée puisque c'était celle qui était majoritaire. Maintenant, elle est totalement dépassée. Là, nous n'avons pas le choix. Nous allons être obligés d'entretenir ces vieilles caméras qui fonctionnent pendant un certain temps. À mon avis, nous n'avons pas la trace financière de ce que cela va nous coûter avec ou sans passer par le marché, mais je pense que le marché sera de toute façon rentable. Après, le but est quand même de passer par des caméras plus modernes rattachées à la fibre optique et d'abandonner ces faisceaux hertziens aléatoires qui font que dès qu'un arbre pousse ou qu'un arbre se penche sur la trajectoire de la liaison, nous n'avons plus de liaison ou nous avons une mauvaise liaison. La première chose est d'abord de quantifier ce que nous allons pouvoir faire pour moderniser avec nos moyens en définissant un calendrier de modification. Ensuite, nous profiterons pleinement de ce marché, mais pour le moment, nous sommes entre les deux. Quoi qu'il advienne, il est quand même intéressant de passer par le marché plutôt que de passer hors marché où on est un petit client qui va être à 20 % au-dessus du tarif normal. Le marché sera de toute façon plus intéressant.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Denis. Odile BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans la mesure où toutes les communes ont le même système, est-ce relié à un central quelque part ou pas du tout ?

M. LE BOT, Conseiller Municipal

Cela dépendra toujours de la volonté de chaque commune de savoir si elle garde son CSU propre ou si elle se raccorde à un autre CSU. Pour nous, cela paraît difficile parce que le CSU de la Métropole est en majorité sous zone police et nous, nous sommes en zone gendarmerie. Tant que c'est le cas, nous avons intérêt à garder le nôtre, en sachant que de toute façon, pour la lecture des vidéos, nous n'avons pas les moyens, que ce soit maintenant ou même après, puisqu'il faudrait aussi en même temps mutualiser la police municipale. Ce serait très complexe et nous perdrons automatiquement notre indépendance et surtout, la possibilité de surveiller réellement ce qu'il se passe chez nous. On sait très bien que l'on va s'orienter dans les zones les plus sensibles de Toulouse. De plus, la lecture des vidéos se fait de toute façon uniquement sur réquisition du procureur. Pour l'instant, il vaut mieux que nous soyons autonomes.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Juste une petite précision, je vous renvoie à la lecture de *La Dépêche* d'hier qui fait référence à cette question de l'appel d'offres lancé pour 2026-2029 pour 16 M€, donc 4 M€ par an. Nous nous inscrivons sur ce dispositif et de toute façon, avec deux caméras, il faudrait quand même un marché. Je crois que nous sommes plus forts avec le regroupement de commandes, c'est certain. Il est très intéressant de souligner également que nous pouvons y intégrer la maintenance. C'est quelque chose qui nous a vraiment beaucoup intéressés.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC68 « COMMANDE PUBLIQUE » Fourniture, travaux, maintenance du système de vidéoprotection urbaine : adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole.

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

5. MARCHES PUBLICS - Convention d'adhésion au groupement de commandes concernant l'acquisition de véhicules peu émissifs

Mme CORTIJO, Maire

Toulouse Métropole, les mairies de Toulouse, Aigrefeuille, Bruguières, Castelginest, Mondonville, Pibrac et l'Établissement Public du Capitole ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à une relance de consultation pour l'achat de véhicules peu émissifs et par système d'acquisition dynamique. Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes publiques. Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne Toulouse Métropole comme coordinateur. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je me réjouis à nouveau de cette volonté de grouper et de réduire les coûts. Je ne sais pas si c'est précisé dans la convention, mais il faudrait avoir des garanties sur la typologie des véhicules qui vont être achetés. Nous sommes quand même dans une période où, avec l'ère Trump, il y a des droits de douane un peu partout. Je souhaiterais que nous puissions au minimum acheter du matériel français et que les performances d'émissions des véhicules soient parfaitement établies selon des normes qui permettent de le faire. Je ne voudrais pas que l'on puisse engager des achats avec des normes limites et que demain, les véhicules qui auraient pu être achetés se trouvent obsolètes au bout de deux ans, les normes ayant évolué entre-temps. Ce qui est bien, c'est d'anticiper. Si mes souvenirs sont bons, l'amortissement d'un véhicule est à peu près de l'ordre de sept ans. Il faut donc que pendant sept ans, les performances que l'on va spécifier en matière de réduction des émissions globales, que ce soient les émissions de gaz à effet de serre ou d'autres types d'émissions, soient pérennes dans la durée d'amortissement. J'ai donc deux points de vigilance : acheter du matériel français et pérennité de la spécification au titre des performances environnementales définies.

Mme CORTIJO, Maire

C'est un marché, mais nous notons les points de vigilance à avoir. Merci beaucoup. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC69 COMMANDE PUBLIQUE » Achat de véhicules peu émissifs : adoption d'une convention de groupement de commandes avec l'Établissement Public du Capitole et des communes membres de Toulouse Métropole

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

6. MEDIATHEQUE – Convention d'objectifs avec le Conseil départemental

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Nous souhaitons vous présenter cette délibération pour que vous permettiez à Madame le Maire de signer cette convention d'objectifs pour les bibliothèques publiques qui lie la Mairie de Pibrac et le Conseil départemental et plus exactement, la Médiathèque et la Médiathèque départementale de prêt. Ce n'est pas une complète nouveauté. Nous avions évidemment une convention avec la Médiathèque départementale qui existait et qui correspondait à l'ancien schéma de lecture publique du Conseil départemental qui avait en gros trois niveaux. Nous étions dans le niveau le plus bas en raison de la surface de notre médiathèque et du nombre d'ETP. Le Schéma de lecture publique a été revu. Il a été voté par le Conseil départemental en juin 2024. Il redéploie ce schéma auprès de toutes les médiathèques et bibliothèques du Département. Ils ont un peu changé leur formulation. Nous n'avons plus ces trois niveaux. Aujourd'hui, nous avons deux niveaux :

- un niveau de base qui correspond à du prêt d'ouvrages ;
- un autre qui est lié à des objectifs.

Si les médiathèques ont déjà atteint un certain nombre d'objectifs, elles peuvent rentrer dans ce nouveau schéma d'objectifs. Ce qui est notre cas pour plusieurs choses :

- la gratuité ;
- le niveau de soutien de la collectivité pour le renouvellement des collections ;
- les partenariats développés par la médiathèque ;
- les animations.

Selon eux, nous avons un niveau suffisant pour rentrer dans le cadre de cette nouvelle convention d'objectifs qui a pour but de définir les droits et devoirs de chacun et en particulier, d'ouvrir des possibilités d'aide. L'aide de base est le prêt d'ouvrages par la Médiathèque départementale. Nous avons en particulier un fonds CD qui vient uniquement de la Médiathèque départementale. Ce n'est pas un fonds propre parce que nous ne voulons plus investir là-dessus aujourd'hui, mais il n'empêche qu'ils nous permettent d'avoir ce fonds qui est encore un peu demandé. Nous avons également des prêts d'ouvrages plus larges sur ce que l'on souhaite. Nous pouvons aussi avoir, de temps en temps, des expositions qui nous sont prêtées. Au-delà de cela, ils s'engagent aujourd'hui dans un accompagnement un peu plus poussé, en particulier si nous souhaitons développer de nouveaux projets, ils peuvent être présents et nous aider dans la définition de ces nouveaux projets.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce qui est effectivement très positif par rapport au changement de braquet du Département, c'est de mettre moins la pression sur les mètres carrés, parce que même s'il y a une préconisation, cela voudrait quand même dire, à titre d'information, qu'il faudrait à peu près 600 m² pour une Ville comme Pibrac. Je suis contente qu'ils aient levé le frein parce que là-dessus, nous avions été largement challengés au-delà des éléments que vous donnez à l'époque. Inutile de vous dire que 600 m² à Pibrac n'est aujourd'hui pas possible, mais il faut que les gens en aient quand même conscience.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

En fait, ils sont repartis des constats. Je pense que les remontées ont été à peu près unanimes dans le Département. Là, ils ont plutôt une approche terrain en faisant des constats sur l'existant et l'idée est d'avoir des objectifs pour développer, mais dans la mesure de ce que les communes peuvent faire. Le schéma de lecture publique change.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

S'agissant du nombre d'ETP, la préconisation est d'un par 2 000 habitants. Là aussi, nous sommes quand même un peu en retard par rapport à ce qui est demandé.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Nous sommes très clairement en dessous.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous restons en sous-effectif par rapport à ce qui est demandé.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Je pense que nous partageons tous le fait que nous avons une petite médiathèque par rapport à notre commune. Le nombre d'ETP est aussi lié au lieu, on ne peut pas non plus avoir énormément d'ETP dans une surface comme nous l'avons aujourd'hui. En revanche, ce qui est souligné par le Département, c'est que nous avons un niveau très élevé d'adhésions et de prêts qui sortent par rapport à notre surface et à notre nombre d'ETP. C'est plutôt positif.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

On parle de contrat de lecture, mais nous sommes dans une ère numérique et je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de choses sur le numérique aujourd'hui dans la convention qui permettrait peut-être aussi d'aller plus loin.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

C'est quelque chose qui a été abordé et sur laquelle ils travaillent. Il s'agirait de mettre à disposition des fonds numériques qui seraient partagés, mais pour le moment cela reste à l'état de projet. C'est vraiment dans l'idée de la lecture publique à venir. Après, ils restent quand même sur l'idée de l'intérêt de la lecture. Des choses ne doivent pas se chevaucher.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce n'est pas parce que c'est numérique que ce n'est pas de la lecture. Il y a aujourd'hui tout un système de tablette qui permet d'accéder à la lecture, d'agrandir, etc. Pour certaines personnes, un livre est écrit petit alors que la tablette ou la lecture audio permettent d'aider des publics en difficulté. Il ne faut pas voir que le danger du numérique !

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Bien sûr, mais la réflexion est un peu sur ne pas doublonner ou multiplier puisque la Médiathèque souscrit déjà à une offre importante de fonds numériques de Toulouse Métropole. Ils réfléchissent à d'autres possibilités qui ne viennent pas doublonner ce fonds existant. Cela arrivera, c'est sûr. Par contre, ils sont aussi prêts à aider sur l'acquisition de postes informatiques pour la Médiathèque.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je ne sais pas si vous disposez de statistiques en la matière, mais je suppose que les 1 910 utilisateurs actifs des services de la bibliothèque, soit environ 20 % de la population, viennent, lisent sur place et font des sorties de livres. Existe-t-il des statistiques des typologies d'ouvrages consultés ?

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Je ne l'ai pas là, mais je pense que nous pouvons l'avoir.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Il serait intéressant de regarder les ouvrages les plus lus et les moins lus.

Mme CORTIJO, Maire

Quel est l'intérêt ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

L'intérêt, c'est de voir quelles sont les typologies de lecture et ce sur quoi il faut cibler si on maintient un potentiel de livres assez large et qui n'est jamais utilisé ou jamais mouvementé.

Mme FAYE, Conseillère Municipale

C'est un gros travail qui a été fait par les agents. C'est sous leur responsabilité et c'est vraiment leur travail de professionnels qui a été mis en œuvre. Chaque année, nous votons sur une partie de ce qu'on appelle le « désherbage », c'est-à-dire que l'on sort les documents qui ne sortent jamais, c'est-à-dire les très vieux ou ceux qui sont peu demandés. Il y a aussi des livres à obsolescence rapide. C'est vraiment un travail fait chaque année et le renouvellement des collections est important. Nous pourrons le sortir, c'est possible avec leur système de prêt.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202507DEAC70 « MEDIATHEQUE » Convention d'objectifs pour les bibliothèques publiques 2024-2029 entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la ville de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

7. MEDIATHEQUE - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Nous aurions dû passer ce contrat la dernière fois, mais il est arrivé un peu tard. C'est un contrat de cession de spectacle pour une animation qui s'appelle Souris 7. C'est un spectacle jeunesse pop-up. C'est comme un livre pop-up. C'est pour les petits. Il aura lieu demain.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202507DEAC71 « MEDIATHEQUE » Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

8. AFFAIRES SCOLAIRES - Adoption du Règlement intérieur de la restauration scolaire, de l'ALAE et de l'annexe relative au pédisbus

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Le règlement a été modifié afin de mieux définir les rôles et responsabilités des différents acteurs (personnels municipaux, prestataires et familles) et d'assurer un cadre clair pour le bon fonctionnement et la sécurité des enfants sur le temps périscolaire. Deux ajustements principaux sont à souligner :

- la clarification de la procédure de contestation des factures avec une définition du délai pour les éventuelles réclamations ;
- une modification du règlement du pédibus interdisant désormais le transport des vélos pour garantir la sécurité du groupe lors des trajets.

Ce nouveau règlement sera applicable dès la rentrée scolaire 2025 et ce règlement n'est plus daté, ce qui nous évitera de le voter chaque année s'il n'y a pas de changement.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC72 « AFFAIRES SCOLAIRES » Adoption du règlement intérieur des services de la restauration scolaire, de l'ALAE et de l'annexe relative au pédibus
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

9. AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de partenariat MAD ENT-école année scolaire 2025-2026

M. BEAUDOU, Conseiller Municipal

Comme chaque année, nous faisons le renouvellement de la mise à disposition du fameux ENT sur trois écoles parce que la quatrième école ne le souhaite pas. Rien n'a changé, si ce n'est le prix qui a diminué de 5 euros par école. Nous sommes à 40 euros par école pour un total de 120 euros. Il faudra le renouveler chaque année.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC73 « AFFAIRES SCOLAIRES » Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) année scolaire 2025-2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

10. ENFANCE-JEUNESSE Convention de transfert de responsabilité et d'organisation dans le cadre du transport des enfants des écoles publiques de Pibrac vers le centre de loisirs de Bouconne

Mme CORTIJO, Maire

Le Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne assure les transports aller-retour des enfants des écoles publiques vers le centre de loisirs chaque mercredi scolaire. Des transferts sont également mis en place pendant les vacances scolaires afin de faciliter l'acheminement aller-retour des enfants de Pibrac jusqu'au centre de loisirs. Pour faciliter les transitions entre ces temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires, la Ville de Pibrac et le Syndicat mixte de Bouconne souhaitent signer une convention de transfert de responsabilité et d'organisation dans le cadre du transport des enfants de Pibrac vers le centre de loisirs. La convention permettra ainsi de poser un cadre contractuel définissant les lieux et les conditions de transport des enfants.

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC74 « ENFANCE JEUNESSE » Convention de transfert de responsabilité et d'organisation dans le cadre du transport des enfants des écoles publiques de Pibrac vers le centre de loisirs de Bouconne
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

11. CENTRE SOCIAL – MDC Renouvellement de la convention avec l'association Club Vita Fédé 31

Mme CORTIJO, Maire

C'est une convention que nous passons maintenant depuis deux ou trois ans. Il s'agit de la saison de gymnastique qui se fait à la Maison des Citoyens. Nous vous proposons de renouveler cette convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'association Club Vita Fédé 31 qui dépend du Conseil départemental que je remercie, car avec les émissions de budget, ce n'était pas évident. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC75 « CENTRE SOCIAL-MAISON DES CITOYENS » Convention de partenariat entre la ville de Pibrac et l'association CLUB VITAFEDE 31 affiliée au Comité départemental d'éducation et de gymnastique volontaire de la Haute-Garonne pour la mise en place de séances de gymnastique volontaire au profit des séniors
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

12. CENTRE SOCIAL – MDC Convention de prêt de l'exposition « Effet Matilda » par le Quai des savoirs

Mme CORTIJO, Maire

Dans le cadre de la Fête de la Science, la Maison des Citoyens souhaite accueillir l'exposition « L'effet Matilda » du 6 au 22 octobre 2025. Cette exposition est prêtée par Le Quai des Savoirs, donc Toulouse Métropole. Cette exposition traite de la sous-représentation et de l'invisibilisation des femmes dans les sciences. L'effet Matilda désigne un phénomène sociologique par lequel les découvertes ou travaux scientifiques réalisés par des femmes ont été attribués à leurs collègues masculins. À travers des portraits, des faits historiques et des exemples contemporains, l'exposition met en lumière les obstacles rencontrés par les femmes dans leur parcours scientifique, tout en valorisant leur apport souvent méconnu. Y a-t-il des questions ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je ne connaissais pas cet effet, mais j'ai constaté que cet effet Matilda est plus généralement une sous-partie de l'effet Matthieu qui est l'invisibilisation de certains collaborateurs par rapport à d'autres. C'est juste une précision.

Mme CORTIJO, Maire

Merci pour cette précision, Monsieur ROUX. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC76 « CENTRE SOCIAL-MAISON DES CITOYENS » Convention de prêt de l'exposition « Effet Matilda » par le Quai des savoirs
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

13. PERSONNEL - Modification du règlement intérieur du personnel communal

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit ici de voter la modification du règlement intérieur voté en décembre 2021. Suite au Conseil municipal de mars où nous avons rajouté en annexe la charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques, le règlement intérieur a été réétudié par le contrôle de légalité. Ils ont soulevé un certain nombre d'irrégularités qu'il fallait corriger, notamment sur les horaires et la ventilation des horaires annualisés pour le théâtre, la Médiathèque, la Police municipale et les services techniques en bornant les horaires de périodes chaudes et d'hiver pour les services techniques. Un certain nombre de précisions ont été apportées. Cela a été un travail énorme, donc je tiens à remercier le service juridique et le service RH pour ce travail qui a été mené en concertation avec la préfecture pour être sûr qu'il n'y ait pas de problème cette fois-ci.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202507DEAC77 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du règlement intérieur du personnel communal
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

14. PERSONNEL - Convention de formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'interventions pour les agents de police municipale

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de signer une convention avec la Ville de Colomiers et la Ville de Fenouillet pour que nos agents de police municipale puissent être formés à l'utilisation des bâtons. En effet, la Ville de Colomiers et la Ville de Fenouillet ont des formateurs dans leurs effectifs qui sont agréés par le CNFPT, ce qui nous permet de faire une formation en intra qui diminue les coûts de formation.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est une remarque qui peut s'appliquer au-delà de cette délibération. Bien évidemment, je ne vois aucun inconvénient à autoriser la police municipale à faire des formations à l'entraînement des bâtons et d'autres techniques qu'elles peuvent utiliser au cours de leurs différentes activités. Par contre, c'est une suggestion, pourquoi passer cette convention ou ce type de disposition en délibération au Conseil municipal ? Cela ne peut-il pas relever des pouvoirs de décision du Maire ? En effet, au même titre que d'autres, cela vient encombrer le Conseil municipal pour des décisions qui relèvent de la gestion opérationnelle de la municipalité. Je le dis de façon tout à fait simple, cela ne m'embêterait pas du tout que cela puisse être décidé par Madame le Maire sans passer par le Conseil municipal. Il se trouve que cela passe par le Conseil municipal, c'est très bien, mais à vouloir tout empiler et faire passer tout au Conseil municipal, on limite les discussions qui peuvent avoir lieu sur des sujets beaucoup plus stratégiques et on encombre l'assemblée avec des sujets de deuxième niveau.

Mme CORTIJO, Maire

Votre remarque m'étonne, venant de vous qui prônez la transparence. Moi, c'est dans un souci de transparence, pour vous informer. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Délibération ou pas délibération, cela peut être à titre d'information, mais si demain, vous décidez d'armer la police municipale, je préfère que nous en débattions ici.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est autre chose !

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Non, je suis désolée, ce n'est pas autre chose. C'est dans la même lignée. Si nous ne passons pas ce genre d'information, cela veut dire que demain, on donne au Maire la possibilité d'armer sa police municipale. Avant d'armer la police municipale, je pense que nous pouvons en débattre ici.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Le fait d'armer la police municipale relève de décisions stratégiques et de toute manière, cela fait l'objet d'une décision au Conseil municipal. Le fait de gérer un certain nombre de choses de façon tout à fait courante...

Mme CORTIJO, Maire

Pour vous, c'est de la formation du personnel.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Cela ne me dérange pas de le faire. J'apprécie la transparence, loin s'en faut. La seule chose, c'est que l'on empile des choses. C'est une simple réflexion.

Mme CORTIJO, Maire

C'est noté, Monsieur COSTES, je vous remercie. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 202507DEAC78 « RESSOURCES HUMAINES » Convention de formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'interventions pour les agents de police municipale
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

15. PERSONNEL - Règlement portant sur les modalités d'utilisation des véhicules de service

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

À la Mairie, un certain nombre de véhicules sont des véhicules de service et non pas des véhicules de fonction. Ils peuvent être utilisés par les agents à partir du moment où ils ont un ordre de mission et où ils ont été autorisés, mais il n'y a pas de remisage à domicile autorisé, sauf pour l'agent du service technique qui est d'astreinte la semaine et qui doit pouvoir intervenir rapidement. Tous les autres véhicules doivent être restitués en fin de journée ou à la fin de la mission.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n°202507DEAC79 « RESSOURCES HUMAINES » Délibération relative à l'utilisation des véhicules de service
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

16. PERSONNEL - Recours à contrat d'apprentissage pour les services de la Mairie

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de pouvoir embaucher quelqu'un en contrat d'apprentissage en CAP Jardinier paysagiste pour deux ans aux services techniques pour les espaces verts. Nous avons eu l'accord du CNFPT pour pouvoir embaucher quelqu'un en contrat d'apprentissage.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Était-ce prévu dans le budget et quels sont les coûts potentiellement induits, sachant que je suis très favorable à l'apprentissage ? Je trouve cela très bien.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

C'était prévu au budget. Le CNFPT prend en charge la formation à l'école. Nous devons verser le salaire qui est fonction de l'âge, du niveau dans le CAP et de la formation.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Quel est le coût ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Je ne sais pas parce que c'est fonction de l'âge. Je n'ai pas les grilles en tête, mais de toute façon, un apprentissage coûte moins cher.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC80 « RESSOURCES HUMAINES » Délibération relative aux contrats d'apprentissage

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

17. PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs : création de postes et avancements de grade

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit ici de créer des postes parce qu'il y a une campagne de tableau d'avancement. C'est pour des avancements de grade et aussi suite à des réussites à des examens professionnels. Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'avancement de grade puisque, vous le savez, nous avons voté les lignes directrices de gestion uniquement l'année dernière et donc, tant qu'elles n'étaient pas votées, nous ne pouvions pas faire d'avancement. C'est pour cela qu'il y a beaucoup de postes. Nous avons la volonté de faire le maximum pour les agents. C'est pourquoi vous voyez le tableau des effectifs ainsi augmenté. Nous sommes obligés de les ouvrir même si les avancements ne sont pas encore faits. C'est l'autorité territoriale qui décidera. Nous les ouvrons pour que, au moment où nous allons décider de faire les avancements, les postes soient prévus. Une fois que tous les avancements auront été faits, nous fermerons tous ceux qui ont été libérés par les agents qui ont changé de grade.

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pourriez-vous nous faire un tableau avec les totaux ? Ce serait quand même hyper cool parce qu'une fois sur deux, ils n'y sont pas. Néanmoins, par rapport à tout ce que vous nous avez expliqué, nous avons quand même de grosses fluctuations. Nous passons d'un total de 114 à 133 avec une vacance de 20 % à près de 37 %. À la fois, je comprends le mécanisme, mais à un moment, il va falloir se fixer une deadline, notamment par rapport à ce qui est marqué dans le budget. Vous le savez, mais je pense que c'est le lieu pour en parler. À partir de quand dit-on stop à toutes ces fluctuations ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous avons des ouvertures de postes, donc si nous ne voulons pas être bloqués, nous sommes bien obligés de les ouvrir sur plusieurs grades. Au final, il y a quand même un poste qui va être pris. Le service RH fait aussi un gros travail là-dessus. Les avancements vont avoir lieu et les recrutements sont quasiment à terme. Tout ce que

nous avons voté sur les précédents Conseils municipaux se termine en septembre. Nous allons vraiment pouvoir nous poser. Elles ont quand même commencé à travailler, il faut aussi que cela passe en CST pour les suppressions. Nous avons eu un avis favorable du CST, car nous l'avons fait en amont pour ne pas être bloqués et que cela ne prenne pas trop de temps parce qu'il n'y a pas de CST tous les mois et que nous puissions fermer tout ce qui n'aura pas été utilisé au prochain CM.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Si je ne dis pas de bêtises, il reste trois CM avant la fin de l'année.

Mme CORTIJO, Maire
Nous le ferons au plus tôt en octobre ou au plus tard en novembre.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Comme nous avons parlé de la police, il y a six dans le tableau versus les quatre à cause des changements de grade. On est bien dans cette logique ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Oui, tout à fait.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Je voudrais une précision sur l'avancement de grade ? Est-ce sur concours ? Est-ce à l'ancienneté ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Non, c'est le tableau d'avancement. Pour pouvoir être promouvables, il y a des conditions d'ancienneté et des échelons à atteindre dans la grille. Le CDG 31 nous annonce la liste des agents promouvables et c'est ensuite décidé par l'autorité territoriale suite à l'adoption des lignes directrices de gestion où un certain nombre de critères ont été fixés, ce qui va donner un certain nombre de points et les agents sont classés comme cela. C'est donc en fonction du travail qu'ils effectuent.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Et de l'entretien annuel.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Et de l'entretien annuel. Dans les lignes directrices de gestion, l'entretien annuel donne une note.

M. ROUX, Conseiller Municipal
En tant qu'ancien fonctionnaire, je suis un peu étonné parce que vous dites que c'était bloqué par rapport à des questions budgétaires.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Non, ce n'était pas bloqué par des questions budgétaires, mais parce que nous n'avions pas voté les lignes directrices de gestion.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Les agents sont retardés dans leur avancement pour des histoires administratives ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Oui.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Est-ce rétroactif ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
C'est pour cela que nous essayons d'en faire passer le plus possible dans la limite du budget. Ce n'est pas rétroactif.

M. ROUX, Conseiller Municipal
J'étais à France Télécom et je découvre que les collectivités territoriales ont un fonctionnement assez bizarre.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Dans la fonction publique d'État, ce n'est pas rétroactif non plus. Pour autant, ce n'est pas systématique.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'ai été fonctionnaire d'État et nous avancions au rythme prévu.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Ce n'est pas vrai partout. C'était peut-être vrai à France Télécom, mais ce n'est pas vrai dans d'autres fonctions publiques d'État.

Mme CORTIJO, Maire

Mais les lignes de gestion, c'est nouveau.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui, c'est nouveau. C'est lié à la loi de transformation de la fonction publique qui date de 2021.

Mme THERY, Directrice générale des services

Et c'est travaillé en concertation avec les représentants.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

C'est pourquoi cela a pris du temps.

Mme THERY, Directrice générale des services

Par rapport aux lignes de gestion, il y a eu un certain temps pour les faire adopter puisqu'il y a eu des ateliers de concertation avec l'ensemble des représentants du personnel, l'administration et bien évidemment, Madame le Maire qui est autorité territoriale. Après avis favorable du CST, elles vous ont été présentées en Conseil municipal et vous les avez adoptées. Elles n'ont été adoptées que l'année dernière. Effectivement, il y a un certain retard, mais du fait de l'évolution législative et de la concertation qui a été mise en place avec les représentants du personnel.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n°202507DEAC81 « RESSOURCES HUMAINES » Délibération portant modification du tableau des effectifs : création de postes et avancements de grade
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR**

18. COMMUNICATION – Charte de modération des commentaires sur les réseaux sociaux avec une mention spéciale pour la période prélectorale

Mme CORTIJO, Maire

Pour en revenir à votre remarque, je n'étais pas non plus obligée de passer cette charte. C'est la volonté que j'ai souhaitée, notamment suite à nos différents entretiens, Monsieur COSTES. J'ai souhaité passer cette charte de modération des commentaires sur les réseaux sociaux avec une mention spéciale pour la période prélectorale. Vous savez que nous disposons de plusieurs canaux techniques pour permettre des échanges d'informations auprès des administrés. Il fallait formaliser l'utilisation de ces canaux par le Service communication de la Ville. Il convient d'adopter une charte définissant les règles d'utilisation de ces outils et qui a vocation à être partagée et à éclairer les utilisateurs sur les bonnes pratiques à respecter.

En outre, à compter de mars 2026, se dérouleront les élections municipales, ainsi que dans toutes les autres communes de France. Une période de réserve prélectorale est imposée pour toutes les communes pendant les six mois précédant le premier tour du scrutin. Durant cette période, l'article L52-1 du Code électoral prévoit des règles strictes pour toute collectivité ou EPCI en matière de communication. L'article précité dispose notamment que, à compter du premier jour du sixième mois précédent le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. En résumé, comme ce sera au mois de mars, ce sera à compter du 1^{er} septembre.

En raison de ces obligations issues de la loi, la Ville de Pibrac propose que soient intégrées à cette charte les règles de modération des commentaires sur les réseaux sociaux avec une mention spéciale pour la période prélectorale. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une remarque parce qu'il n'y a pas que les commentaires sur les réseaux sociaux, il y a aussi le fait de transférer des éléments. Cela veut-il dire que vous allez bloquer le principe de transférer vos posts ?

Mme CORTIJO, Maire

Nous allons veiller à ce que le commentaire soit en lien avec le sujet, d'utiliser la langue française et de ne pas poster plusieurs fois le même commentaire. Il ne faut pas utiliser les majuscules. Ce n'est pas indiqué pour les transferts, mais nous allons l'ajouter.

Mme :nom de la personne non identifiée

C'est gênant les transferts ?

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Vous pouvez enlever la partie transfert.

Mme CORTIJO, Maire

Dans le cas où il y a des caractères violents ou des choses comme cela.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Cela déporte le débat sur d'autres sujets. Que les gens soient à l'origine, c'est leur problème, mais ce serait utiliser une communication.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC82 « COMMUNICATION » Charte de modération des commentaires sur les réseaux sociaux avec une mention spéciale pour la période prélectorale
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

19. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - Vœu du Conseil municipal relatif au maintien et à la modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse – Auch

Mme CORTIJO, Maire

Comme vous avez dû le voir dans les médias, la ligne ferroviaire Toulouse-Auch constitue un axe structurant essentiel pour la mobilité des habitants de l'Ouest toulousain, notamment pour les communes périurbaines telles que Pibrac située en cœur de cette ligne. Elle joue un rôle fondamental :

- dans la desserte quotidienne domicile-travail et domicile-étude ;
- dans la réduction de l'usage de la voiture individuelle et donc dans la lutte contre le changement climatique ;
- dans la cohésion des territoires entre l'aire urbaine de Toulouse et les zones rurales du Gers.

Depuis plusieurs années, cette ligne fait l'objet d'inquiétudes récurrentes quant à la pérennité de son exploitation en raison de la vétusté de certaines infrastructures, d'une offre de service encore trop limitée et de report potentiel vers des modes de transport routier moins durables. En effet, sans les travaux de mise aux normes de ces infrastructures après 2026, les voies ne seront plus conformes pour permettre la circulation du TER. Or, dans un contexte où les collectivités locales et l'Etat affirment leur volonté de promouvoir une transition écologique, il est impératif de soutenir et développer les infrastructures ferroviaires existantes, au premier rang desquelles figure la ligne Toulouse-Auch.

Nous proposons au Conseil municipal de réaffirmer son attachement au maintien de cette ligne, à sa modernisation et à son développement par le biais de ce vœu. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est une remarque de forme. Devons-nous le passer en tant que délibération pour ne pas nous faire retoquer ou est-ce une forme de pétition soutenue par le Conseil municipal pour laquelle la cause ne fait pas débat ? Nous sommes plus qu'alignés sur la nécessité de maintenir une ligne.

Mme CORTIJO, Maire

On nous a demandé de le passer en délibération.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Comme nous nous sommes fait retoquer à d'autres occasions, nous nous posons cette question.

Mme CORTIJO, Maire

On nous a proposé cette délibération. Nous ne sommes pas la seule commune à l'avoir fait, donc c'est une délibération. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je soutiens ce qui vient d'être dit, le sujet ne fait pas débat. Par contre, comme je n'ai pas pu participer à la Commission permanente puisque j'étais en déplacement, j'aurais été encore plus incisif sur le sujet puisque cet axe ne constitue pas un axe structurant essentiel, mais il est indispensable. Aujourd'hui, la Ville de Pibrac est particulièrement enclavée. Nous avons très peu de moyens de transport. Si on nous supprime à terme le seul moyen de transport fiable qui existe, cela risque de poser problème.

Mme CORTIJO, Maire

Nous sommes d'accord.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'aurais proposé de remplacer « *essentiel* » par « *indispensable* », si tout le monde était d'accord. J'aurais rajouté : « *Dans la réduction de l'usage de la voiture individuelle et dans la lutte contre la congestion urbaine* », on a le problème du changement climatique et la réduction des pollutions atmosphériques, puisque ce sont deux choses différentes. On peut avoir moins de CO₂, mais on peut avoir aussi des émissions de particules et des émissions polluantes dues aux véhicules routiers. On peut insister sur le fait que c'est absolument crucial et vraiment impératif de soutenir ce développement, et il faut le faire. C'est oui avec quelques ajustements à la marge pour montrer encore plus la nécessité de disposer de cette ligne. Non seulement d'en disposer, mais de garantir son entretien, sa modernisation et sa pérennité.

Mme CORTIJO, Maire

OK, donc deuxième point : « *Dans la réduction de l'usage de la voiture individuelle et donc dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions atmosphériques* ». Par contre, nous avons mis le terme « *indispensable* » : « *Ces éléments étant indispensables pour garantir une offre de mobilité locale* » et : « *Elle joue un rôle fondamental* ».

M. COSTES, Conseiller Municipal

Vous le mettez à la fin, mais je l'aurais mis au début.

Mme CORTIJO, Maire

« *Ces éléments étant indispensables pour garantir une offre de mobilité locale* ». OK, c'est bon. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC83 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES » Vœu du Conseil municipal relatif au maintien et à la modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse – Auch
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

20. FINANCES - Décision budgétaire modificative – Budget communal

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est un point finances très technique dans le cadre du marché pour le changement du revêtement des sièges du théâtre. L'entreprise demandant une avance, nous passons une décision budgétaire modificative équilibrée en dépenses et en recettes pour 9 k€ concernant le chapitre de l'investissement. C'est complètement neutre. Il s'agit ici de permettre comptablement de rembourser l'avance le moment venu.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202507DEAC84« FINANCES » Décision budgétaire modificative – Budget communal
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Arrêté portant sur les fixations des modalités de mise à disposition des salles municipales lors de la période préélectorale et électorale pour les élections municipales de 2026

Mme CORTIJO, Maire

Je voulais vous informer qu'un arrêté portant sur les fixations des modalités de mise à disposition des salles municipales lors de la période préélectorale et électorale pour les élections municipales de 2026 va paraître dans quelques jours. Cet arrêté spécifie les mises à disposition des locaux qui vont couvrir les six mois précédant le scrutin local et électoral pour le premier et éventuellement le deuxième tour. En conséquence, en dehors des périodes définies, les mises à disposition obéiront aux règles de droit commun applicables dans la Ville pour la mise à disposition de salles.

La mise à disposition des salles est octroyée à titre gratuit aux partis politiques ou candidats officiellement déclarés qui en font la demande pour un maximum de :

- cinq réservations pour les réunions publiques ;
- huit réservations pour les réunions politiques de listes et non ouvertes au public.

Cette mise à disposition s'effectue dans la limite de la disponibilité des salles et en fonction du nombre de candidats. C'est toujours une mise à disposition à titre gratuit qui se pratique conformément à l'article L52-8 du Code électoral.

Les salles mises à disposition à titre gracieux en période préélectorale et électorale pour des réunions publiques sont :

- la salle polyvalente qui fait 300 m² pour une capacité de 150 personnes assises et où il y aura la sono, le vidéoprojecteur, les placements ERP catégorie 3 ;
- la salle du Quai qui fait 75 m² pour une capacité de 60 personnes assises maximum et ne contient pas de matériel.

Il y aura également des salles mises à disposition à titre gracieux dans cette période préélectorale et électorale pour des réunions politiques de liste et non ouvertes au public qui seront :

- l'ancienne bibliothèque qui fait 55 m² pour 19 personnes assises et ne contient pas de matériel ;
- l'ancienne mairie qui fait 15 m² pour 10 personnes assises maximum et ne contient pas de matériel ;
- la salle des aînés qui fait 102 m² pour 100 personnes maximum et ne contient pas de matériel.

Toute demande devra être effectuée de préférence par courrier électronique à l'adresse mairie@mairie-pibrac.fr ou sur format papier à l'adresse 1, *Esplanade Sainte-Germaine* en précisant la date de réunion, la salle souhaitée et en fournissant une attestation d'assurance qui permet de garantir que le demandeur dispose d'une police d'assurance couvrant les dommages aux biens et aux personnes pour l'utilisation qui pourra être faite de la salle à disposition. Il faut faire parvenir cela en mairie au moins deux semaines avant la date prévue de la réunion. La clé de la salle sera remise à l'accueil. Cet arrêté sera communiqué sur le site de la Commune.

Installation de la ferme maraîchère et biologique sur la Commune de Pibrac

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN, vous m'avez demandé par mail des informations sur l'installation de la ferme maraîchère et biologique sur la Commune de Pibrac. Comme vous l'avez vu, nous avons ouvert un appel à candidatures le lundi 16 juin 2025 et la clôture sera le 19 octobre 2025. L'objectif était de trouver des maraîchers. Pour le moment, nous n'avons pas de candidatures. Que vouliez-vous savoir à ce sujet ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il me semblait qu'il y avait déjà eu un appel à candidatures.

Mme CORTIJO, Maire

Effectivement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je ne savais pas si c'était parce qu'il n'y avait pas eu de candidat la première fois ou si c'est pour étendre le nombre de maraîchers alors qu'au départ le projet annonçait un maraîcher.

Mme CORTIJO, Maire

Effectivement, il y avait deux maraîchers, dont un plus ancien dans cette catégorie d'emploi avec un plus jeune, mais le plus ancien a souhaité partir ou faire une reconversion professionnelle dans un autre département. La personne la plus jeune n'a pas souhaité continuer. De ce fait, nous avons refait un appel à candidatures. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Sur cette opération de la ferme maraîchère, j'avais déjà souligné le souhait d'obtenir l'analyse technico-économique qui a préfiguré le lancement d'un tel projet que je n'ai jamais obtenue et pour cause, parce que je ne suis pas sûr qu'elle ait été effectuée de quelque manière que ce soit.

Le deuxième point, c'est que compte tenu de ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire la difficulté de trouver des personnes qui veulent opérer sur cette ferme puisque tout le monde s'accorde de dire que ce ne sont pas des terres maraîchères, il va être très difficile d'implanter sur cet endroit des personnes qui voudront bien venir s'implanter. Il n'est pas à exclure que l'appel à candidatures ne donne rien du tout. Je pense qu'il faut aujourd'hui faire une analyse pour regarder comment gérer ce que j'appelle un fiasco budgétaire pour l'ensemble de la Ville parce que si nous ne trouvons personne, nous aurons hangar et il faudra peut-être envisager d'en faire autre chose. C'est la question qui va se poser et j'aimerais que nous puissions y trouver collectivement une réponse pour minimiser le coût de cette opération pour l'ensemble de la Ville.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous trouve quand même bien pessimiste la veille de vacances ! Si nous faisons un appel à candidatures, c'est peut-être parce que le premier n'était pas à la bonne période et on nous l'a dit. Je ne suis pas agricultrice, mais je vois autour de moi qu'une ferme maraîchère ne se fait pas en un claquement de doigts. Il faut du temps pour travailler la terre une fois que nous aurons les maraîchers. Je n'étais pas à la genèse de ce projet, mais si je ne me trompe, nous nous sommes associés avec plusieurs partenaires.

Mme THERY, Directrice générale des services

Effectivement, à la genèse de ce projet, plusieurs partenaires ont été identifiés, dont Toulouse Métropole puisqu'ils ont accompagné financièrement la mise en place de ce projet et la définition des besoins. Suite à votre demande, Monsieur COSTES, le business plan a été présenté à la réunion à laquelle Monsieur ROUX a participé. Les éléments ont été partagés, projetés. Malheureusement, vous n'avez pas pu être présent. Pour autant, Toulouse Métropole a continué à accompagner ce projet. Trois maraîchers avaient été retenus pour le jury de recrutement. Deux avaient été effectivement retenus et suite à ce désistement, le plus ancien a souhaité, pour des raisons familiales, partir dans le Tarn et le plus jeune a finalement décidé de partir en formation pour compléter son parcours professionnel. La Commune a quand même été accompagnée, toujours par Toulouse Métropole, par le Département de Haute-Garonne (Haute-Garonne Ingénierie) et par d'autres élus d'autres collectivités, dont des élus du Conseil départemental qui ont soutenu et mis en avant le temps sur ce projet. Aujourd'hui, il y a des maraîchers existants sur la Haute-Garonne puisque plusieurs communes portent ce projet de maraîchage sur leur territoire. Cugnaux vient par exemple de recruter deux maraîchers sur leur site, Tournefeuille également et Colomiers. C'est un vrai engagement sur ce territoire que de positionner des fermes maraîchères. Nous sommes identifiés et nous sommes aussi accompagnés. Nous avons à nouveau relayé l'offre d'appel à candidatures sur les différents sites professionnels. Comme l'a indiqué Madame le Maire, la période de réponse a été étendue suite à des conseils de maraîchers eux-mêmes puisque dans l'accompagnement, il y a des maraîchers professionnels. C'est pour cela que nous permettons le dépôt de candidatures jusqu'au mois d'octobre avec potentiellement un jury au mois de novembre.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Madame POUPONNEAU avait souhaité associer un élu de la minorité au jury de sélection. En l'occurrence, c'était moi. Je voulais savoir si vous allez reconduire cette méthode.

Mme CORTIJO, Maire

Oui.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Nous pourrons donc désigner un candidat.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, nous vous informerons. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je ne peux pas laisser passer ce que vient d'exprimer Madame la DGS sur le fait qu'une simple expression d'une diapositive à une réunion constitue un document complet qui analyse en mode permanent le fonctionnement technico-économique de ce type d'installation. Je réitère de façon tout à fait officielle mon souhait de disposer de l'étude complète. Si vous arrivez à la trouver, c'est très bien, puisque j'ai essayé de l'obtenir et, a priori, personne ne sait où elle est à Toulouse Métropole. En tout cas, si vous arrivez à l'obtenir, j'en ferais lecture et je reviendrais vers vous suite à sa lecture attentive.

Mme CORTIJO, Maire

Des documents se perdent à Toulouse Métropole ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

Cela fait deux ans que j'essaye d'en obtenir.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous rassure, tout ne se perd pas à Toulouse Métropole. C'est noté, Monsieur COSTES. Merci beaucoup.

Informations diverses

Mme CORTIJO, Maire

Ce Conseil municipal se termine. Je vous souhaite de belles vacances. Le 14 juillet, il y aura juste un petit discours du 14 juillet devant les droits de l'Homme. Ensuite, il y aura un repas partage et une soirée bal musette.

La fête locale aura lieu les 20, 21 et 22 juillet ou les 21, 22 et 23 juillet, je ne sais plus. Ce sera toujours à l'école. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est un fait divers, mais il peut avoir une importance, je ne sais pas si tout le monde en est informé. Récemment, il y a eu un accident d'une petite fille sur la fête locale de Tournefeuille. Je ne suis pas certain que ce soient les mêmes forains qui viennent à Pibrac.

Mme CORTIJO, Maire

Non.

M. COSTES, Conseiller Municipal

En tout cas, j'appelle à une grande vigilance pour éviter ce type d'accident.

Mme CORTIJO, Maire

Vous avez été aux affaires, vous savez que quand les manèges arrivent, nous leur demandons leur police d'assurance, l'entretien technique du manège, etc. Évidemment, nous faisons tout, en tant que Maire et représentant, vous l'avez été, nous ne nous amusons pas à faire n'importe quoi. Malheureusement, il me semble que cette petite a été victime d'un manège pas entretenu. Nous espérons qu'il ne se passera rien sur notre territoire. En tous cas, comme d'habitude, nous mettrons toutes les barrières et toute la sécurité demandée.

Le feu d'artifice a changé de lieu pour des raisons de sécurité. Il sera tiré sur le stade Gérard Migliore, mais sur la partie terrain d'entraînement. Tous les riverains sont informés. Toutes les sécurités sont également prises puisque nous sommes à plus de 100 mètres. Nous sommes donc largement dans le domaine de la sécurité. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Généralement, les caravanes des forains s'installent autour du stade.

Mme CORTIJO, Maire

Justement, ils se mettront sur le city et nous allons y veiller. Les arrêtés sont faits. Tout est prêt.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Ils sont informés. Un périmètre de sécurité a été assuré par la gendarmerie, la police municipale, ce qui fait que nous avons demandé aux forains et ne pas installer leurs remorques et leurs tracteurs avenue du Balardou et aussi devant le parking du stade Gérard Migliore. Les forains seront stationnés au niveau du city et du parking du patinodrome.

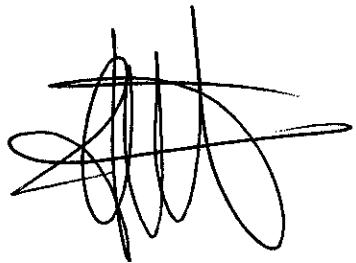
Mme CORTIJO, Maire

Le marché gourmand aura lieu le 30 août sur l'Esplanade. Messieurs, dames, passez de bonnes vacances, belle soirée et à bientôt. Au revoir.

La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 20 h 10.

Madame la Secrétaire de séance
Fanny PRADIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fanny PRADIER".

Madame le Maire
Denise CORTIUS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denise CORTIUS".

Acte publié le :
10 OCT. 2025